

## La Coalition pour la planification financière propose un mécanisme d'encadrement de la planification financière en tant que profession distincte

### Une question de confiance

**Montréal – Le 18 juin 2015** – Aujourd'hui, la *Coalition pour la planification financière* a publié un [mécanisme d'encadrement de la planification financière en tant que profession](#), une profession en laquelle les consommateurs canadiens pourront avoir confiance.

Depuis sa création, en 2009, la *Coalition pour la planification financière*, constituée du [Canadian Institute of Financial Planners](#) (CIFPs), de l'[Institute of Advanced Financial Planners](#) (IAFP), de l'[Institut québécois de planification financière](#) (IQPF) et du [Financial Planning Standards Council](#) (FPSC), fait pression sur les gouvernements provinciaux afin de les amener à reconnaître la planification financière comme profession distincte. Une profession exigeant des connaissances, des compétences et des habiletés particulières qui lie les personnes qui l'exercent à un code de déontologie et à des règles de conduite spécifiques; une profession qui implique des responsabilités et des obligations fondamentales, puisque les planificateurs financiers gèrent des aspects d'une importance absolue pour leurs clients et pour la société dans son ensemble.

Dans sa proposition, la *Coalition pour la planification financière* demande aux gouvernements provinciaux d'officialiser la structure d'accréditation professionnelle ainsi que les mécanismes de gouvernance et d'encadrement qui existent déjà dans la pratique, mais qui sont actuellement facultatifs pour les 22 000 planificateurs financiers détenteurs d'un certificat ou d'un permis au Canada (sauf au Québec), et d'en faire une exigence pour quiconque désire œuvrer dans le secteur de la planification financière.

De façon plus particulière, la Coalition recommande :

1. l'adoption d'un ensemble de normes uniformes pour les planificateurs financiers;
2. la reconnaissance et l'adoption du document *La planification financière au Canada : définitions, normes et compétences* (une publication conjointe de l'IQPF et du FPSC, les deux organismes qui veillent à l'établissement et au maintien des normes encadrant la profession de planificateur financier au Canada);
3. la création d'un titre professionnel réservé strictement aux personnes ayant démontré leur compétence en satisfaisant à un seul et même ensemble de critères d'admissibilité et qui sont tenues de respecter des normes d'éthique professionnelle et de formation continue;
4. l'obligation pour les planificateurs financiers d'être encadrés par un organisme professionnel qui représente les intérêts du public et qui comprend les enjeux en matière de planification financière et d'obligations professionnelles.

Jocelyne Houle-LeSarge, présidente-directrice générale de l'IQPF, indique que « le Québec est actuellement la seule province au Canada qui réglemente le titre. La création d'un ordre professionnel des planificateurs financiers au Québec est un enjeu majeur pour la protection du public. C'est une question de confiance! »

Bien que la proposition de la Coalition soit simple de nature, la reconnaissance professionnelle des planificateurs financiers au Canada fera en sorte que cette profession en effervescence ne soit constituée que de professionnels qui adhèrent aux valeurs fondamentales de toute profession et qui accordent la priorité absolue aux intérêts de leurs clients.

Selon un sondage publié récemment par la Coalition pour la planification financière, de nombreux Canadiens estiment ne pas avoir les connaissances suffisantes pour planifier adéquatement leur avenir financier et ils ne savent pas qu'il n'existe pas de normes de réglementation pour les planificateurs financiers, sauf au Québec où le port du titre est réglementé. Moins de la moitié des répondants (soit 49 %) comprennent le rôle exclusif du planificateur financier par rapport à celui d'autres conseillers financiers, les qualifications requises pour exercer la profession et la façon dont les planificateurs financiers gèrent leurs affaires.

Cary List, président-directeur général du FPSC, est catégorique lorsqu'il parle de cet enjeu fondamental de protection des consommateurs : « les Canadiens méritent de savoir que lorsqu'ils travaillent avec un planificateur financier, ils ont affaire à quelqu'un qui satisfait à des normes strictes de compétence, de pratique et d'éthique, quelqu'un qui est tenu de suivre des activités de formation continue et qui se rapporte à un organisme professionnel qui représente l'intérêt du public. C'est une question de confiance. »

### **À propos de la Coalition pour la planification financière**

La Coalition pour la planification financière a été créée en 2009 pour établir un cadre pour la reconnaissance officielle de la profession de planificateur financier qui servira au mieux les intérêts publics des Canadiens. Les membres de la Coalition sont les suivants : [Canadian Institute of Financial Planners \(CIFPs\)](#), [Institute of Advanced Financial Planners \(IAFP\)](#), [Institut québécois de planification financière \(IQPF\)](#) et [Financial Planning Standards Council \(FPSC\)](#). Chaque organisation membre de la Coalition a pour mandat d'appuyer la mise en œuvre de normes en matière de planification financière, est engagée à servir les intérêts du public et s'investit dans l'éducation, la certification ou l'encadrement des planificateurs financiers. Pour en savoir davantage, veuillez visiter <http://coalitionforprofessionalstandards.ca/fr#>.

### **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DES MÉDIAS :**

Liette Pitre  
IQPF  
514 767-4040, poste 235 ou [lpitre@iqpf.org](mailto:lpitre@iqpf.org)

Caroline Horcher  
FPSC  
416 593 8587, poste 232 ou [chorcher@fpsc.ca](mailto:chorcher@fpsc.ca)

Pour en savoir davantage sur cet important enjeu de protection des consommateurs, veuillez communiquer avec :

**L'Institut canadien de planification financière (CIFP) :** L'Institut canadien de planification financière (CIFP) est une association pour les planificateurs financiers au Canada qui s'occupe des enjeux particuliers et périphériques auxquels font face la profession de planificateur financier et l'industrie, qui offre à ses membres des possibilités de formation et de réseautage, de même que des ressources pertinentes et opportunes pour l'exercice de la profession de planificateur financier.

**L'Institute of Advanced Financial Planners (IAFP) :** L'IAFP<sup>MD</sup> est une organisation dirigée par ses membres, ayant pour mission le développement et la promotion continus du titre de R.F.P. (planificateur financier agréé) délivré par l'Institut, ainsi que la tenue de symposiums et d'autres offres de formation sur des sujets ayant trait à la planification financière avancée.

**L'Institut québécois de planification financière (IQPF) :** L'Institut québécois de planification financière (IQPF) est le seul organisme au Québec autorisé à décerner le diplôme de planificateur financier et à établir les règles relatives à la formation continue des planificateurs financiers professionnels. Seuls les professionnels reconnus par l'Institut québécois de planification financière sont autorisés à utiliser le titre de planificateur financier (Pl. Fin.) au Québec.

**Le Financial Planning Standards Council (FPSC) :** Le FPSC est un organisme sans but lucratif dont le mandat consiste à élaborer, à promouvoir et à veiller au respect des normes en matière de planification financière par l'entremise de l'accréditation CERTIFIED FINANCIAL PLANNER<sup>MD</sup>. L'objectif du FPSC est de faire en sorte que la profession de planificateur financier inspire confiance. En tant qu'organisme d'établissement de normes et d'accréditation, le FPSC veille à ce que les professionnels auxquels elle accorde une accréditation répondent à des normes de compétence et de professionnalisme appropriées par l'entremise de rigoureuses exigences en matière de formation, d'examens, d'expérience et de déontologie.